



UCLouvain

QUI sommes-nous ?

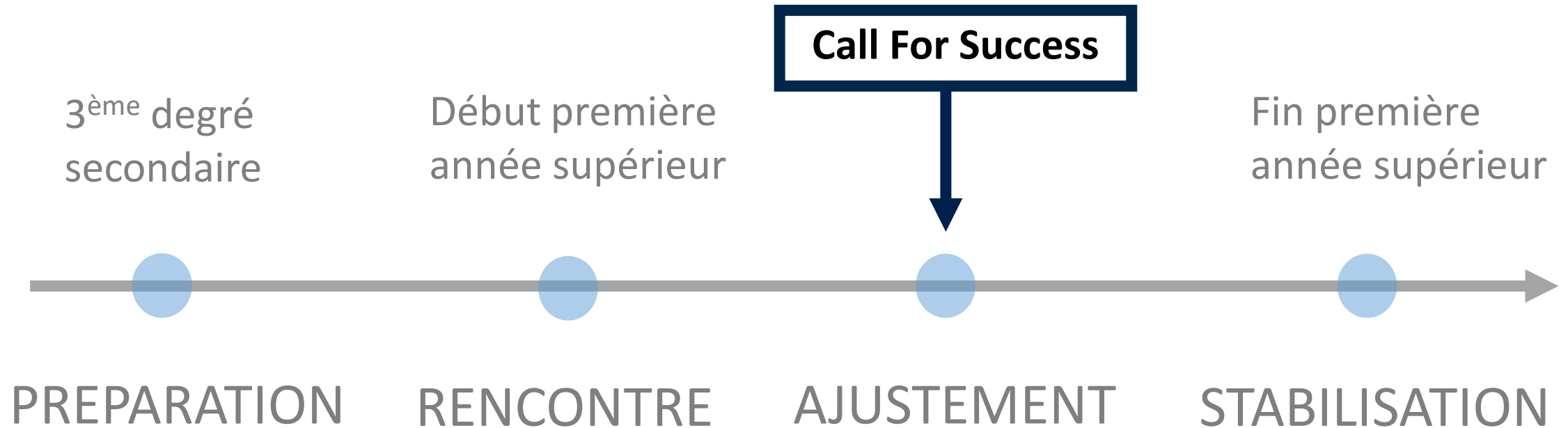
- Lydwine Kuras, Claire Tonglet, (Emmanuelle Petit)
- Le Service Administratif en Soutien aux Etudiant·es (SASE) de l'UCLouvain FUCaM Mons
→ 1,5ETP pour l'AAR (disciplinaire et méthodologique)
- Deux facultés (ESPO + école d'agrégation et LSM)
- Environ 1600 étudiant·es/an dont 40% en « Horaire décalé »

POURQUOI CFS ? Constats (2018) :

- Certain·es étudiant·es qui font partie du public ciblé par les AAR mais n'y participent pas.
- Certain·es étudiant·es méconnaissent les possibilités administratives de réorientation par exemple.
- Certain·es étudiant·es décrochent complètement après la session de janvier.
- Certain·es étudiant·es sont émotionnellement fragilisé·es après la session de janvier (déception, perte de confiance et d'estime de soi, désintérêt, etc.)

 → Comment les (ré)informer et les sensibiliser aux actions porteuses?

Call For Success
Transition Secondaire Supérieur



De Clercq, 2019, *L'étudiant·e sur les sentiers de l'enseignement supérieur.*



Aide à la réussite



- Un appel téléphonique auprès des étudiant·es qui n'ont pas atteint les critères de réussite à la session de janvier.
- Selon une procédure et en gardant des traces.
- Lors d'un échange avec l'étudiant·e :
 - ✓ Présentation personnelle et du dispositif
 - ✓ Proposition d'un échange téléphonique :
 - Quel bilan tires-tu de ton quadrimestre et de ta session de janvier?
 - Dans quel état d'esprit es-tu aujourd'hui vis-à-vis de ton parcours académique?
 - ✓ Sur base de l'échange, proposition d'un accompagnement individualisé :
 - Rappel des conseils méthodologiques de base
 - Rappel des dates butoirs de certaines démarches administratives
 - Rappel des AAR (disciplinaires, méthodologiques, accompagnement) du Q2 et de l'été
 - Proposition de RDV méthodologique/psychologique/social/de réorientation/PEPS/...
 - Rappel de nos moyens de communication (via la plateforme d'enseignement + beffroi + adresse mail + téléphone)

- Statistiques annuelles + constats.
- Ajustement annuel des critères d'appels en fonction de la disponibilité des appelant·es.
- A ce jour, pas de procédure d'évaluation du dispositif.
- Tenir compte de la réforme du décret.





UCLouvain